

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absents excusés :

Convocation et affichage : 26/02/2026

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2026 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE VALBELLE

Monsieur le Maire indique que les services vétérinaires réalisent des analyses de microbiologie alimentaire pour la cantine scolaire depuis plusieurs années.

Il est nécessaire de renouveler cette convention chaque année. Le coût annuel de la prestation pour 2026 est estimé à 163,29 € HT soit 195,96 € TTC.

Monsieur la maire invite le conseil municipal a délibéré sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le renouvellement de la convention de prestations de services pour 2026.**
- **Autorise le Maire à signer la convention à venir.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 12 mars 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

